

Le Mont, le 8 novembre 2023

## Décision du Conseil communal

### Séance du lundi 6 novembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité informe les électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 6 novembre 2023, s'est prononcé sur les préavis suivants :

- Préavis N° 14/2023**      *Adhésion à l'entente intercommunale de la Communauté touristique de la région lausannoise*
- Préavis N° 17/2023**      *Collège de Champs d'Aullie - Demande de crédit d'étude*

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

  
La syndique  
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



  
Le secrétaire  
Sébastien Varrin

Avis affiché le 8 novembre 2023

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 162, al. 1, lettres a et c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ou la publication prévue à l'art. 162, aliéna 1, lettre b de la LEDP.*

## Séance du lundi 6 novembre 2023

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

### Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 14/2023 de la Municipalité du 4 septembre 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

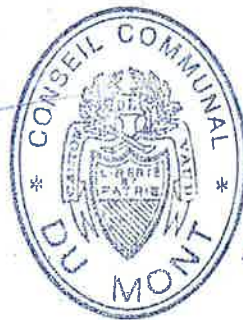
### Le Conseil communal décide :

- D'adhérer à l'entente intercommunale au sens des art. 110 à 110d de la loi vaudoise sur les communes sous l'intitulé "Communauté touristique de la région lausannoise", à compter du 1er janvier 2024.
- D'adopter la Convention intercommunale de la Communauté touristique de la région lausannoise du 1er janvier 2008.
- D'adopter le règlement intercommunal sur la taxe de séjour du 1er août 2021.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Ariane Annen Devaud



La secrétaire

Alexandra Magnenat

**Séance du lundi 6 novembre 2023**

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

**Extrait du procès-verbal**

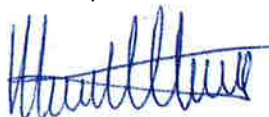
- Vu le préavis n° 17/2023 de la Municipalité du 11 septembre 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Le Conseil communal décide :**

- D'accorder à la Municipalité le crédit d'étude de CHF 3'000'000.- TTC destiné à financer la poursuite du développement du projet avec les mandataires sélectionnés à l'issue du concours d'architecture, ceci jusqu'à la phase de réalisation du nouveau Collège primaire de Champs d'Aullie ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'autoriser la Municipalité à intégrer cette dépense au montant total du futur crédit d'ouvrage qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**


La présidente



Ariane Annen Devaud



La secrétaire



Alexandra Magnenat